



## UNION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

Tél. 01.44.83.65.55

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# GRAF : GRILLE DES A FADASSE

Le 29 mars 2010, le Ministre de la Fonction publique a présenté aux organisations syndicales son projet de « refonte des grilles de la catégorie A ».

Pour l'UIAFP-FO, ce projet aurait dû représenter un espoir pour les agents. En réalité cette réforme de la catégorie A n'apportera rien pour la plupart d'entre eux.

En effet, loin d'engager la refonte des grilles indiciaires attendue par les agents pour tenir compte de l'évolution de leurs fonctions, de leurs responsabilités, voire, pour tirer les conséquences de nouvelles modalités de recrutement, le gouvernement s'est limité à proposer une revalorisation du 1er échelon du premier grade et la mise en place d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) après le 2<sup>ème</sup> grade.

Compte-tenu des conditions exigées, ces dispositions ne concerneront qu'une infime partie des agents de catégorie A.

Pour l'UIAFP-FO, certes, le GRAF pourrait participer à la consolidation de déroulements de carrières fragilisés par les aléas des emplois fonctionnels mais à cette étape, il participe surtout à un aménagement opportuniste réservé aux bons serviteurs de la RGPP.

Ni rénovation, ni refonte ! L'UIAFP-FO attendait beaucoup plus pour l'encadrement.

Il est donc urgent d'ouvrir de véritables négociations pour les catégories « A et A+ » pour obtenir :

- La refonte complète de la grille sur la base des mêmes durées d'échelon qu'actuellement.
- La possibilité pour chaque agent d'atteindre le dernier échelon du corps par voie d'avancement.
- L'ouverture de réels débouchés en A+.
- La transformation des emplois fonctionnels en grades.

Ce constat a été partagé par les huit organisations représentatives des trois versants de la Fonction publique qui ont déclaré au Ministre que **la création d'un GRAF ne répondait pas aux attentes des personnels et qu'elles demandaient une réelle négociation sur la refonte des AA+, pour l'ensemble de la Fonction Publique (Fonction Publique d'Etat - Fonction Publique Territoriale - Fonction Publique Hospitalière).**

Paris, le 30 mars 2010